



PETR du Pays Portes de Gascogne

CONSEIL SYNDICAL DU 16 MARS 2018

Compte-rendu de séance tenant lieu de procès-verbal

Le seize mars deux mille dix-huit, à 17h30, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué le deux mars 2018, s'est réuni en salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Michel ANGELE, Alain BERTHET, André FORNELLI, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Angèle THULLIEZ

Etait présent (suppléant votant) : Evelyne BURGAN DELMAS

Etaient présents (suppléants non votants) : Claire CHAUBET, Sylvie LAFFORGUE, David TAUPIAC

Secrétaire de séance : Claire CHAUBET

En exercice 17

Présents 9

Absents 8

Votants 9

Ordre du Jour

- 1. Validation des comptes - rendus des Conseils Syndicaux des 18 décembre 2017 et 8 février 2018**
- 2. Débat d'Orientation Budgétaire**

Questions diverses

1. Validation des comptes - rendus des Conseils Syndicaux des 18 décembre 2017 et 8 février 2018

Après avoir demandé si les comptes-rendus des conseils syndicaux des 18 décembre 2017 et du 08 février 2018 amenaient des observations, le Président a proposé au Conseil Syndical de les valider. Le conseil syndical n'ayant formulé aucune observation, les comptes-rendus ont été validés sans réserve.

2. Débat d'Orientation Budgétaire

Avec les conseillers syndicaux et le Président, les points suivants ont été traités :

- Un retard de deux exercices du programme européen LEADER entraînant une tension importante sur la trésorerie du PETR.
- Des orientations budgétaires envisagées portant sur les dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement ainsi que leurs évolutions
- Des orientations budgétaires envisagées portant sur les dépenses et des recettes prévisionnelles en investissement ainsi que leurs évolutions
- Une présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contracté et les perspectives pour le projet de budget
- La structure des effectifs
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération et sur la durée du travail
- La prise en compte des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- La prise en compte de l'évolution du besoin de financement annuel

Les débats suivants ont eu lieu:

Au regard du poste de dépense « études », les membres du conseil syndical ont signalé l'importance du PCAET dans le cadre du projet du territoire en faisant remarquer qu'il était indispensable que chaque communauté de communes dédie du temps agent afin de ne pas prendre du retard dans la mise en œuvre de l'opération.

Au regard du poste de dépense « honoraire », les membres du conseil syndical ont proposé d'utiliser certains services juridiques existants (association des maires du Gers, Centre de Gestion du Gers, mairie conseil...), pour gérer au mieux les dépenses du Pays.

Au regard du poste « redistribution des CEE » engagé par le Pays, les membres du conseil syndical ont suggéré d'accompagner financièrement l'association énergie citoyenne Pays Portes de Gascogne grâce au fonds de développement durable constitué à partir des CEE.

Au regard de « la structure des effectifs », les membres du conseil syndical ont questionné sur le statut des agents actuellement contractuels de droit public. Ils ont considéré que l'ancienneté du personnel et son engagement méritait, au-delà de la reconnaissance actuelle soulignée, que le conseil syndical étudie la possibilité d'une titularisation.

Au regard de la section « investissement », les membres du conseil syndical ont proposé d'augmenter la dépense « matériel de bureautique et informatique » à 5 000 euros.

Considérant que le débat sur les orientations générales du budget a bien eu lieu et a permis à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires préfigurant aux priorités qui

seront inscrites dans le cadre du budget primitif, le conseil syndical a bien pris acte de la tenue du débat.

Questions diverses

Le Président a soulevé la question du nombre de sites d'accueil des VAE du territoire par EPCI. Il a demandé, appuyé par David TAUPIAC, si, au-delà d'un seul site d'accueil par EPCI, il pouvait y avoir un autre point relais pour mieux répondre à la configuration de certains EPCI ayant un territoire étendu. Le conseil syndical s'est accordé sur cette demande en confirmant, qu'au-delà d'un seul point d'accueil par EPCI, un autre point relais pouvait être envisagé, bien que le nombre de vélos par site ne doive pas être inférieur à 5. Il a aussitôt précisé que pour l'entretien et la maintenance, les EPCI devaient s'engager à ramener sur le site d'accueil principal, l'ensemble des vélos.

Le conseil syndical se termine à 19h.

